

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Financement européen du
réseau de villes « The
Food Club : a european
network for social
inclusion »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220629-22-D-13-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

OBJET : FINANCEMENT EUROPÉEN DU RÉSEAU DE VILLES « THE FOOD CLUB :
A EUROPEAN NETWORK FOR SOCIAL INCLUSION »

RAPPORTEUR : Monsieur JOLY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Afin de soutenir et développer les actions du projet Axiom, Saint-Germain-en-Laye a répondu fin août 2021, en partenariat avec la ville de Castelnuovo del Garda (IT), la ville de Prague-Kolovraty (CZ), l'association Building Bridges (ES), la Ville d'Alba Iulia (RO) et l'association Motii Tara de Piatra (RO) à l'appel à projets européen Citizens, Equality, Rights and Values (CERV) finançant des réseaux de villes travaillant sur l'inclusion sociale.

Le réseau « THE FOOD CLUB : a European Network for Social Inclusion » que la Ville a rejoint, prévoit la mise en place de plusieurs ateliers, visites et journées autour de la nourriture comme vecteur de l'inclusion sociale. Les activités tenues à Saint-Germain-en-Laye dans ce contexte, seront organisées entre janvier 2022 et avril 2023 en lien avec le Marché Européen et le projet « Europe à Table » de la Maison de l'Europe.

La candidature « THE FOOD CLUB » a été retenue et Saint Germain-en-Laye peut bénéficier d'une subvention de 47 570 € pour la mise en place de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le financement européen du projet CERV « THE FOOD CLUB » d'un montant de 47 570 € et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le financement européen du projet CERV « THE FOOD CLUB » d'un montant de 47 570 € et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye